

Le patron de la répression des fraudes est trop sensible aux malheurs des fraudeurs

Les fonctionnaires sous ses ordres l'accuseraient presque de sabotage.

DANS les services de la puissante Direction de la concurrence et des fraudes, des pétitions incendiaires mettent en cause, depuis quelques jours, les pratiques du directeur général, Jérôme Gallot. Un des seuls patrons de Bercy à avoir survécu à l'arrivée de la gauche en 1997

Les fonctionnaires de cette direction, dont les représentants syndicaux seront en principe reçus le 31 mai par les conseillers de Fabius et de Marylise Lebranchu, dénoncent chez leur patron une fâcheuse tendance à torpiller leurs enquêtes et à jouer le jeu des entreprises qu'ils poursuivent. Et ils en veulent pour preuve ses déclarations publiques après la condamnation en appel, le 14 mars dernier, du célèbre restaurateur de Tours Jean Bardet. Lequel avait confondu, comme « Le Canard » l'avait raconté, les fromages fermiers avec les pasteurisés et trompé largement ses clients sur la provenance des bars, des asperges ou autres produits avantageusement présentés sur sa carte.

Or, à la mi-mai, Jérôme Gallot revient sur cette affaire, qui a valu à Bardet de perdre ses deux étoiles au Michelin, devant une centaine de professionnels réunis dans un agréable Relais et Châteaux près de Tours. Manqué de chance pour lui, le directeur de « La Nouvelle Ré-

publique » en Indre-et-Loire a reproduit ses propos dans l'édition du quotidien datée du 19 mai après en avoir vérifié la teneur au téléphone. « Cette affaire Bardet n'aurait jamais dû avoir lieu, proclame Gallot ce jour-là. Notre service local aurait dû procéder par voie de rappel à la réglementation avant de sanctionner et de transmettre à la justice. » En clair, il reproche à ses agents d'avoir transmis l'affaire à la justice au lieu de s'en tenir à la procédure de sanctions administratives classiques. Et d'ajouter : « Ce sont des sujets où le doute est toujours permis. »

Le jour même de la publication de l'article, Gallot persiste et signe dans un communiqué publié par l'AFP : « Les contrôles ne sont pas seulement la répression. » A bon entendre.

Allergie au judiciaire

Cette affaire est loin d'être la première du genre. Cet hiver, certains fonctionnaires indiscrets avaient découvert par hasard un étrange échange de correspondance entre leur cher directeur et le patron de la société Trousselier, une entreprise de luminaires pour enfants si-

tuée à Orly. Laquelle était poursuivie par les services des fraudes pour ne pas avoir respecté certaines réglementations touchant à la sécurité.

Or, le 6 novembre 1999, Jérôme Gallot écrivait, de sa propre main, au patron de la boîte poursuivie : « La situation procédurale actuelle n'est pas satisfaisante et je le regrette profondément. Il faudra à l'avenir travailler à bien concilier les en-

jeux économiques et la nécessaire sécurité des enfants. »

Du baume au cœur pour le pauvre chef d'entreprise, qui lui répondait, le 3 janvier dernier : « Je tenais à vous remercier tout particulièrement pour l'attention bienveillante de vos commentaires annotant votre courrier, m'exprimant "vos profonds regrets de la situation procédurale actuelle". » En voilà, de bonnes manières. Que Gallot a refusé de commenter en réponse au « Canard ».

Trois ans plus tôt, en juin 1997, les fins limiers de la Concurrence et des fraudes avaient alors lancé une vaste opération de contrôle des grandes surfaces dans tout l'Hexagone. Et mis le paquet : les directions vétérinaires et les

officiers de police judiciaire avaient été appelés en renfort.

Lorsque ces fonctionnaires débarquaient au petit matin dans les entrepôts, pas une étiquette périmée, aucune trace de rosif avarié. Et pour cause : les groupes Leclerc et Intermarché avaient été alertés. Sept jours avant la descente, les industriels avaient reçu un fax parfaitement explicite. L'informateur s'appelait Gallot.

Contrôles "téléphonés"

Face - déjà ! - à la fureur de son service, Gallot s'était fendu d'un courrier d'explication aux organisations syndicales. Oui, il avait bien informé les professionnels que « des contrôles seraient effectués », mais, « bien entendu, aucune information sur leur organisation n'avait été donnée ». Bien entendu.

Autre épisode glorieux, les enquêteurs des fraudes avaient été une fois encore surpris voilà quelques mois par l'attitude de leur directeur général dans le contentieux qui les opposait à la société Tropicana. Plusieurs procès-verbaux avaient été dressés sur l'étiquetage approximatif des jus de fruits. Une fois encore, Gallot avait assuré de sa compassion le patron de Tropicana.

Et le consommateur, il ne lui écrit jamais ?

Nicolas Beau

